

Date de dépôt : 25 janvier 2022

Pétition

Pour la sauvegarde de l'église Saint-Pie X – Mesures urgentes pour sauver l'église Saint-Pie X de la démolition

Mesdames et
Messieurs les députés,

Maintenons un patrimoine architectural, préservons un lieu de vivre ensemble et contribuons à une densification plus subtile et réfléchie du quartier.

Construite en 1962, l'église Saint-Pie X, sise au chemin du Coin-de-Terre, sur la commune de Vernier, s'installant dans une filiation historique marquante pour la Suisse romande, va être démolie. Elle sera remplacée, ainsi que le parc adjacent, par un projet immobilier de 80 logements, trop ambitieux à nos yeux. L'Etat a renoncé à inscrire cet édifice à l'inventaire, en dépit de l'intérêt architectural évident du bâtiment, selon la fiche de recensement, pourtant élogieuse : « *Elle témoigne d'une conception originale et sophistiquée, s'inscrivant dans une filiation historique marquante pour la Suisse romande.* » ; « **En raison des qualités formelles, l'église Saint-Pie X a lieu d'être conservée dans son intégralité.** » (RAC-VRN-4050).

Selon le conseil de paroisse, ce sont des difficultés financières liées aux frais de fonctionnement de la paroisse Saint-Pie X qui l'a conduit à étudier le projet de démolition.

Nous pensons qu'une alternative à la démolition de l'église est possible, tout en permettant à la paroisse à la fois un retour à une situation financière saine et pérenne et la réalisation d'un projet de logements moins ambitieux et mieux adapté dans le quartier.

Nous demandons :

- de renoncer, avec effet immédiat, à la démolition de l'Elise Saint-Pie X ;
- de renoncer avec effet immédiat, à l'abattage de 20 arbres présents sur ce site ;
- de créer un forum participatif incluant les responsables et les membres de la paroisse, les habitants du quartier, les pétitionnaires ainsi que les autorités communales et cantonale, afin de réfléchir ensemble sur :
 - la réaffectation de l'église, de la salle de paroisse et du quartier, en vue du maintien et du développement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble ;
 - une réhabilitation, financièrement viable des bâtiments existants, respectueuse du patrimoine ;
 - un projet innovant de rénovation de l'église, à moindre coût, incluant des principes d'architecture durable ainsi qu'une participation citoyenne.

N.B. 248 signatures
Association « Pour la sauvegarde
de l'église Saint-Pie X »
6, avenue de Crozet
1219 Châtelaine